



Depuis sa création, la Haute Autorité de Santé (HAS) implique les patients et usagers du système de santé

dans

l'élaboration de

ses travaux

. En 2008, elle a reconnu aux représentants d'usagers le statut d'expert

.

Aujourd'hui, elle

souhaite faire évoluer cette co

opération

afin de mieux prendre en compte le

ur

s attentes

. Pour cela, elle s'appuie sur

une série d'

é

changes

avec

les représentants d'associations.

Dans le cadre de ses missions, la HAS conduit des expertises techniques et scientifiques (avis, recommandations,

.

..)

aux conséquences importantes pour l'ensemble des acteurs de la santé

. Depuis

sa création

,

la HAS

consulte l'ensemble des acteurs,

dont

les patients et les usagers par l'intermédiaire des associations qui les représentent.

Concrètement, les associations

répondent aux appels à candidature de

la HAS

en désignant leurs représentants

aux comités d'organisation

,

aux groupes de travail ainsi qu'aux groupe

s

Écrit par HAS
Jeudi, 25 Avril 2013 15:02 -

de lecture
de
la HAS.

En 2008, la HAS est la première instance de santé française à avoir formalisé sa méthode de consultation des associations en élaborant avec elles, un cadre de coopération . Elle contribue ainsi au renforcement de la démocratie sanitaire voulue par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Ce cadre pose comme principe fondateur la reconnaissance de l'expertise des patients. Il la traduit par l'attribution du statut d'expert aux représentants des usagers participant aux commissions, groupes de travail ou de lecture .

En conséquence de quoi les représentants des usagers bénéficient des droits et sont soumis aux obligations des experts : ils sont rémunérés, remboursés de leurs frais, remplissent une déclaration publique d'intérêt s consultable sur le site et

doivent respecter
la confidentialité des travaux jusqu'à leur publication.

Cinq ans après la mise en place de ce cadre de coopération, la HAS dresse le bilan et envisage des perspectives d'évolution. Cette action est menée par

I
a
Mission
R
elations
avec les
A
ssociations de
P
atients et d'
U
sagers de
la HAS
, avec l'appui de
Christian
S
aout, conseiller du président de
la HAS
et
ancien
président du CISS (Collectif Interassociatif Sur
la Santé
)
.

Un processus de concertation pour un « cadre de coopération » actualisé

La HAS a initié une série d'échanges avec le secteur associatif et organisé un séminaire de travail réunissant 4

0
représentants d'associations
ainsi que des observateurs externes

.
L
es
o
bjectif
s étaient
d'
évaluer les modalités de travail actuel
les
,
de
recueillir les attentes et les besoins
des associations,
et d'envisager
di
fférentes pistes d'amélioration
du cadre de coopération.

La question de la pertinence de la participation des usagers aux commissions réglementées, C
ommission de

la
T
ransparence
(CT)
et
Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé
(CNEDiMTS)
fait
également
l'objet d'une réflexion
.

Écrit par HAS

Jeudi, 25 Avril 2013 15:02 -

Au terme de ce processus, le Collège de la HAS, sur la base des propositions issues de ces différentes consultations , se prononcera sur les prochaines évolutions du cadre de coopération dans les mois à venir

.

retrouvez nos informations sur www.has-sante.fr